

## Règlement intérieur du vide-grenier du 22 septembre 2019

Article 1 : Le vide grenier du dimanche 22 septembre 2019 est organisé par l'association US Corps-Nuds et se déroulera sur la place Kildare à Corps-Nuds. Les fonds générés par la location des emplacements seront gérés par l'USC.

Chaque exposant récupère la somme des objets vendus sur son propre emplacement.

Article 2 : Le vide grenier est réservé aux particuliers, et non aux professionnels.

L'ouverture au public se fera de 8h30 à 18h00.

Article 3 : Pour bénéficier d'un emplacement de 3 x 2 m (sans voiture), une inscription de 4.50€ devra être acquittée au préalable, accompagnant le formulaire d'inscription.

Article 4 : L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur.

Article 5 : Les emplacements seront attribués par l'association et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.

Article 6 : Pour des raisons de sécurité, l'accès aux voitures est strictement interdit sur la place de 8h00 à 18h00. Les exposants pourront de 7h00 à 8h30 et après 18h00 accéder à la place en voiture pour déposer et reprendre leurs effets personnels.

Article 7 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Article 8 : En cas d'absence, les droits d'inscription ne seront pas restitués.



L'Union Sportive Corps-Nuds



## Règlement intérieur du vide-grenier du 22 septembre 2019

Article 1 : Le vide grenier du dimanche 22 septembre 2019 est organisé par l'association US Corps-Nuds et se déroulera sur la place Kildare à Corps-Nuds. Les fonds générés par la location des emplacements seront gérés par l'USC.

Chaque exposant récupère la somme des objets vendus sur son propre emplacement.

Article 2 : Le vide grenier est réservé aux particuliers, et non aux professionnels.

L'ouverture au public se fera de 8h30 à 18h00.

Article 3 : Pour bénéficier d'un emplacement de 3 x 2 m (sans voiture), une inscription de 4.50€ devra être acquittée au préalable, accompagnant le formulaire d'inscription.

Article 4 : L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur.

Article 5 : Les emplacements seront attribués par l'association et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.

Article 6 : Pour des raisons de sécurité, l'accès aux voitures est strictement interdit sur la place de 8h00 à 18h00. Les exposants pourront de 7h00 à 8h30 et après 18h00 accéder à la place en voiture pour déposer et reprendre leurs effets personnels.

Article 7 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Article 8 : En cas d'absence, les droits d'inscription ne seront pas restitués.



L'Union Sportive Corps-Nuds

## VIDE GRENIER du 22 SEPTEMBRE 2019

Document à envoyer ou à déposer dûment rempli et accompagné obligatoirement du règlement (à l'ordre de l'USC) pour prise en compte de l'inscription à :

- **Pierre BIGOT**, 16 rue Maurice Letort, 35150 Corps-Nuds.  
@ : pierre.bigot286@orange.fr / Tel : 02.99.44.11.91
- **Solange PIEL**, 9 parvis de l'église, 35150 Corps-Nuds.  
@ : solangepiel@yahoo.fr / Tel : 02.99.44.19.56

N.B. : Sans nouvelle de notre part, l'inscription sera définitive. Aucun remboursement ne sera effectué. L'inscription sur place est possible, sous réserve de disponibilités.

L'installation se fait à partir de 7h et jusqu'à 8h30.

### Coordonnées :

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse complète : .....  
..... Ville : .....  
Tél : .....  
Nombre d'emplacements (3m par 2m) : .....X 4,50 € = ..... €

Participe au « Vide Grenier » organisé par l'Union Sportive Cornusienne à Corps-Nuds (Place Kildare) et certifie :

- Que les objets exposés sont sa propriété et n'ont pas été achetés dans un but de revente.
- Qu'il (elle) n'a pas participé à plus de 2 manifestations de cette nature au cours de l'année civile.
- Et s'engage à ne proposer à la vente ni denrées alimentaires, ni animaux vivants.

Pièce d'identité en cours de validité:

Carte d'identité       Passeport       Permis de conduire

N° de la pièce d'identité : .....  
Délivrée le : .....  
Par : .....  
Fait à ..... le .....

Signature :

## VIDE GRENIER du 22 SEPTEMBRE 2019

Document à envoyer ou à déposer dûment rempli et accompagné obligatoirement du règlement (à l'ordre de l'USC) pour prise en compte de l'inscription à :

- **Pierre BIGOT**, 16 rue Maurice Letort, 35150 Corps-Nuds.  
@ : pierre.bigot286@orange.fr / Tel : 02.99.44.11.91
- **Solange PIEL**, 9 parvis de l'église, 35150 Corps-Nuds.  
@ : solangepiel@yahoo.fr / Tel : 02.99.44.19.56

N.B. : Sans nouvelle de notre part, l'inscription sera définitive. Aucun remboursement ne sera effectué. L'inscription sur place est possible, sous réserve de disponibilités.

L'installation se fait à partir de 7h et jusqu'à 8h30.

### Coordonnées :

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse complète : .....  
..... Ville : .....  
Tél : .....  
Nombre d'emplacements (3m par 2m) : .....X 4,50 € = ..... €

Participe au « Vide Grenier » organisé par l'Union Sportive Cornusienne à Corps-Nuds (Place Kildare) et certifie :

- Que les objets exposés sont sa propriété et n'ont pas été achetés dans un but de revente.
- Qu'il (elle) n'a pas participé à plus de 2 manifestations de cette nature au cours de l'année civile.
- Et s'engage à ne proposer à la vente ni denrées alimentaires, ni animaux vivants.

Pièce d'identité en cours de validité:

Carte d'identité       Passeport       Permis de conduire

N° de la pièce d'identité : .....  
Délivrée le : .....  
Par : .....  
Fait à ..... le .....

Signature :

